N° 2023/010/012

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-trois, le 6 novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Corentin **BOUCHER**, Romain **BOUVET**, Christelle **BRIU**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Michèle **FERRARIS**, Alexine **LAFAY**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Frédéric **LIMBARINU**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**.

Absents excusés : Eric **JACQUEMOUD**, Coline **MARGUERETTAZ**, (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**).

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle **LECLERE**
Nombre de conseillers en exercice : **18** - Présents : **16** - Votants : **17**
Date de la convocation : **le 30 octobre 2023.**
Date de publication : **10 novembre 2023 au 10 janvier 2024**

****

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL « LE RECLUS » APPROBATION DES TARIFS 2023-2024

Un contrat de délégation de service public a été signé le 1er Février 2017, avec Mme Mélanie BONATO, pour l'exploitation du camping « Le Reclus » sous la forme d'une concession pour une durée de 7 ans, du 17 Mai 2017 au 16 Mai 2024.

Au terme de l'article 9.2 du contrat de délégation de service public, il est indiqué : « Les tarifs des prestations proposées dans le cadre de l'exploitation du camping sont élaborés par le délégataire, qui les soumettra, pour approbation, au Conseil Municipal.
Les projets de tarifs seront transmis par le délégataire pour approbation à la collectivité au plus tard le 1er Novembre de l'année qui précède et feront l'objet d'une approbation dans les deux mois suivants. Au-delà, les tarifs seront considérés comme homologués de manière tacite. »

Les propositions tarifaires de l'exploitant du camping pour la saison 2023-2024 sont ci-annexées.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20231106-2023-010-012-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023

Considérant les termes de l'exposé ci-dessus ;

Vu les propositions de tarifs du service public du camping municipal,

Après délibération, le conseil municipal :

➔ **APPROUVE** les tarifs 2023 - 2024 de délégation de service public du camping municipal

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE





Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20231106-2023-010-012-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023